

Communication

Toxicité neuropsychiatrique de l'absinthe. Historique, données actuelles

Neuropsychiatric Toxicity of Absinthe. History, Current Data

J.-P. Luauté ^{a,*}, O. Saladini ^a, J. Benyaya ^b

^a Service de psychiatrie générale, centre hospitalier Romans-Saint-Vallier, 25, rue de la République, 26100 Romans, France

^b Laboratoire Janssen-Cilag, 92787 Issy-les-Moulineaux, France

Disponible sur internet le 01 juillet 2005

Résumé

L'absinthe fut interdite essentiellement en raison d'une toxicité neuropsychiatrique qui comportait, selon Magnan, une épilepsie caractéristique, et il estimait en avoir apporté la preuve par ses expérimentations animales. Une revue de la littérature montre qu'en réalité nombre de cliniciens de son temps ne partageaient pas sa conviction. Des travaux toxicologiques récents ont découvert le mécanisme de l'action hautement convulsivante de la thuyone, principal principe actif de l'essence d'absinthe. Ils ne permettent pas, pas plus qu'à l'époque, de conclure que la boisson elle-même était épileptisante. D'autres travaux ont, du reste, découvert que l'anéthole, autre constituant obligatoire de la boisson, avait des propriétés anticonvulsivantes. La toxicité de l'absinthe d'autrefois, comme celle des « absinthes » d'aujourd'hui, paraît essentiellement due à leur support alcoolique.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

Abstract

Absinthe was forbidden mainly because of its neuropsychiatric toxicity which, according to Magnan, included a characteristic epilepsy, and he considered his experiments on animals as evidence. A review of the literature shows that a number of clinicians of his time did not share his convictions. Recent toxicological studies have elucidated the mechanism of the highly convulsive effect of thujone, the principal active ingredient of absinthe oil. They do not allow us to conclude, any more than in Magnan's time, that the beverage itself was epileptogenic. Furthermore, other studies have discovered that anethole, another standard constituent of the beverage, has an anti-convulsive property. The toxicity of old-time absinthes, as that of today's "absinthes", seems essentially due to their alcohol content.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Absinthe ; Anéthole ; Épilepsie ; Magnan ; Neurotoxicité

Keywords : Absinthe; Anethole; Epilepsy; Magnan; Neurotoxicity

Plusieurs raisons amènent à rapprocher, mais aussi à distinguer, la situation que nous connaissons concernant le cannabis de celle qui prévalait au début du siècle passé au sujet de l'absinthe. La consommation de l'absinthe était devenue également massive et la boisson était rendue responsable d'une toxicité, surtout neuropsychiatrique, qui justifia une intense campagne visant à son interdiction. Mais en réalité, la toxicité spécifique de la boisson appelée absinthe, par rapport à son support alcoolique, n'était pas démontrée, et bien

des raisons médicales (l'alcoolisme) et extramédicales expliquent l'opprobre qui la frappait. La reprise depuis quelques années d'une consommation de boissons fabriquées à base d'absinthe et des données toxicologiques récentes nous ont paru justifier ce rappel historique et cette mise au point.

Qu'est-ce que l'absinthe ? Le mot absinthe désigne à la fois la plante, la grande absinthe *Artemisia Absinthium*, et la liqueur aromatique dont elle est le constituant principal et obligatoire. La grande absinthe est une plante aromatique herbacée et vivace, de goût très amer, qui pousse dans les régions tempérées de l'hémisphère Nord. C'est une des espèces du genre des armoises, qui en compte plus de 300, dont l'estra-

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : jean_pierre_luaute@hotmail.com (J.-P. Luauté).

gon et les génépis. Elle appartient à la tribu des anthémidées, à la famille des composées et à l'ordre des astérales. Elle a, comme les autres espèces du même genre, la particularité de fournir une huile volatile ou essentielle appelée encore essence, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, qui se trouve surtout dans les sommités fleuries et les feuilles. La teneur et la composition de cette huile diffèrent selon l'origine de la plante (le rendement diminue du nord au sud de l'hémisphère), la date de sa récolte (maximum au moment de la floraison) et le mode d'obtention. La grande absinthe était associée dans la préparation de la liqueur à d'autres plantes, toujours l'anis et le fenouil, mais aussi fréquemment l'hysope, la petite absinthe, la badiane ou anis étoilé, la mélisse, la coriandre, la menthe, etc. Il n'existait donc pas une, mais, des absinthes, et chaque fabricant avait sa recette. La plante a été utilisée dès l'Antiquité en raison de ses propriétés médicinales supposées, et au Moyen Âge un vin d'absinthe était préparé à base d'absinthe, d'anis et d'hysope. L'histoire, ou une légende, raconte qu'un médecin français, le docteur Ordinaire, réfugié à Couvet en Suisse pendant la Révolution, avait acquis une grande réputation en soignant ses malades avec un élixir à base d'absinthe. À sa mort, la recette fut récupérée par un certain Dubied qui, avec son gendre Henri-Louis Pernod, créa la première distillerie d'absinthe et dès 1805, ce dernier s'installa à Pontarlier qui devint par la suite la patrie de l'absinthe. La liqueur était préparée de deux manières : soit par distillation après macération des plantes dans l'alcool, soit par simple dissolution à froid des essences dans l'alcool. Plusieurs qualités d'absinthe étaient produites, selon le procédé de fabrication, selon les plantes utilisées, selon la quantité et la qualité de l'alcool, selon le colorant utilisé. Certaines, des absinthes très bon marché, obtenues par simple dissolution et parfois dans des alcools frelatés, étaient des breuvages inquiétants mais défiant l'analyse.

La plante fraîche contient de 0,5 à 0,8 % d'huile essentielle, dont l'analyse, faite dès 1845, avait permis d'identifier sa fraction principale : la thuyone (que les Anglo-Saxons écrivent *thujone*) ; son taux dans l'huile essentielle peut atteindre 50 % au moment de la floraison. Il s'agit d'une cétone monoterpénique se présentant sous deux formes stéréo-isomériques, l' α et la β thuyone, l' α thuyone étant l'isomère le plus toxique. Elles sont présentes également dans plusieurs autres plantes de la famille des composées : tanaïse vulgaire, absinthe pontique mais aussi dans des labiées comme la sauge, dans certaines variétés de lavande et dans différents thuyas. La thuyone, comme d'autres terpènes (camphre, menthol), est un convulsivant puissant dont les propriétés, analogues à celles de la picrotoxine, sont expliquées depuis les travaux de Höld *et al.* [7], par l'antagonisme de l' α thuyone et d'un site allosthérique des récepteurs GABAa. Parmi les preuves fournies figure le fait que comme pour la picrotoxine, bloqueur GABA, les convulsions provoquées chez la souris par injection intrapéritonéale d' α thuyone, et la mortalité qui s'ensuit, sont prévenues par administration préalable de diazépam et de phénobarbital. Mais aussi, et cela nous intéresse particulièrement, par une administration i.p. d'éthanol, ce qui est

donc en accord avec la propriété GABAergique de l'alcool. Cependant, les auteurs constatent aussi qu'un échantillon d'une absinthe actuelle (espagnole, contenant respectivement 0,4 et 5 ppm d' α et de β thuyone) est plus bloquant sur le site convulsivant que l'alcool seul, ce qui pourrait signifier que l'alcool potentialise l'effet de la thuyone.

L'huile essentielle d'*Artemisia Absinthium* contient de nombreux autres composants, et la grande absinthe était associée dans la préparation à d'autres plantes dont la toxicité doit être prise en compte. D'après plusieurs recettes, l'anis vert était utilisé en quantités au moins égales, l'hysope et le fenouil en quantités moindres. Les huiles essentielles de ces plantes ont toutes une toxicité importante, notamment l'hysope, convulsivante, car riche en cétones terpéniques voisines du camphre. En revanche, le fenouil, l'anis vert, l'anis étoilé sont riches en anéthole dont la toxicité est différente. L'absorption d'essences entraîne des intoxications sévères, dans un cas rapporté chez un internaute, 10 ml suffirent à entraîner des crises tonico-cloniques, une rhabdomyolyse et une insuffisance rénale sévère [20]. Mais on doit ici souligner le fossé qui existe entre une absorption directe d'essences et la consommation de liqueurs les contenant. Leur taux à l'époque en essences totales allait de 2,86 à 3,50 g pour un litre d'absinthe à 72° [5] ; du point de vue légal, il doit actuellement être inférieur à 0,5 g/l. Quant au taux de thuyone lui-même, actuellement réglementé, cf. *infra*, il était à l'époque de 260 à 350 mg/l.

L'absinthe conserve dans notre pays la réputation d'être l'alcool qui rend fou et d'avoir été interdite pour cette raison. Paul Sérieux, dans son ouvrage sur Magnan [18], lui en attribue le mérite car, écrit-il, il avait démontré la grande toxicité de l'essence d'absinthe. Certes, mais ce que Magnan cherchait surtout à démontrer c'était, du fait de cette toxicité, la réalité d'un absinthisme différent de l'alcoolisme et nous ne pouvons pas aujourd'hui le suivre. Magnan n'était pas le premier à défendre cette idée, Motet dans sa thèse en 1859 [13] avait déjà soutenu que l'ivresse liée à l'absinthe était beaucoup plus longue et qu'elle était suivie d'un état de torpeur, lequel était également la caractéristique du DT dû à l'absinthe. Il signalait la possibilité de crises convulsives (deux cas sur six), mais il n'en faisait pas, comme ce fut le cas de Magnan, un critère distinctif. Magnan prit en 1864 son premier poste d'interne chez Marcé à Bicêtre, et c'est là qu'il fit son observation princeps, celle d'un malade qui « s'était donné en quelque sorte comme sujet d'expérience pour servir à bien démontrer l'action spéciale de l'absinthe », et Magnan décrit le cas « d'un homme vigoureux qui commença par des excès de vin et d'eau de vie et devint alcoolique, puis s'adonna à l'absinthe et devint épileptique » [8]. Nous ignorons qui de Marcé ou de Magnan eut l'idée d'attribuer à la consommation d'absinthe la survenue de crises convulsives et crut en apporter la preuve en expérimentant sur l'animal. Marcé, dans son *Traité pratique des maladies mentales* qui parut en 1862, signalait l'existence d'ivresses convulsives, mais il les attribuait à l'idiosyncrasie du sujet plutôt qu'à la quantité et à la qualité des boissons ingérées, mais ajoutait-il, « elle se déclare

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/10297142>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/10297142>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)